

CATÉGORIES

RÈGLEMENTATION SANITAIRE DANS LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

HORAIRES DE PRATIQUE AUTORISÉS 6H-19H / COUVRE-FEU DE 19H-6H

Éducateurs sportifs professionnels

Encadrement des activités sportives

Autorisé

Encadrement de toute activité sportive autorisée.

Activités de maintien des compétences professionnelles pour les éducateurs en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique

Autorisé

En extérieur (ERP type PA) et en intérieur (ERP type X)
Dérogation au couvre-feu.

Coaching à domicile

Autorisé

Dans les mêmes conditions qu'en extérieur (ERP type PA) et en intérieur (ERP type X)
Dérogation au couvre-feu.

Sportifs professionnels / Sportifs de haut-niveau / Sportifs du Projet de performance fédéral

Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés

Autorisé

Stages avec Hébergement

Autorisé

Sportifs amateurs

Compétitions

Interdit

Vestiaires

À usage collectif

Autorisé

Uniquement pour les publics prioritaires.

Accueil de spectateurs

Dans l'espace public

Interdit

En ERP de type PA ou X

Huis clos

Vie associative

Réunions (AG, bureau, commissions...)

Voie dématérialisée